

CONSEIL MUNICIPAL DE GAJAC

COMPTE-RENDU

Lundi 13 avril 2015

L'an deux mil quinze, le lundi 13 avril 2015 à 21 h 00 le Conseil Municipal de la Commune de GAJAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno DIONIS du SEJOUR, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Ont voté Pour : 10

Contre : 0

Présents : 10

Abstention : 0

Absent excusé : Mme Karine CHANTELOT

Date de convocation du Conseil Municipal : le 7 avril 2015.

Présents : MM Bruno DIONIS du SEJOUR, Philippe VIGNEAU, Pascal LOSSE, Benoît DIONIS du SEJOUR, Bernard PICHARDIE, Pierre LECLERC, Mmes Hélène AYACHE, Corinne LOSSE, Marie-Lise NOUAILLE, Christelle MAYOR

Secrétaire de séance : Mr Bernard PICHARDIE

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 18 mars 2015

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 18 mars 2015.

Taux d'imposition 2015

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les taux d'imposition pour l'année 2015.

Après passage au vote, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'appliquer les mêmes taux que l'année dernière :

Taxes	Taux 2015	Base d'imposition	Produit fiscal
Taxe d'habitation	7,87 %	294 800,00 €	23 201,00 €
Taxe foncière (bâti)	11,29 %	189 500,00 €	21 395,00 €
Taxe foncière (non bâti)	49,91 %	23 100,00 €	11 529,00 €

Budget 2015

Monsieur le Maire présente le projet du budget 2015 qui s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
011 charges à caractère général	126 750,00 €	013 atténuations de charges	200,00 €
012 charges de personnel	49 800,00 €	70 Produits de service	200,00 €
014 atténuation de charges	14 000,00 €	73 Dotation et participation	71 383,00 €
65 autres charges de gestion courante	72 300,00 €	74 dotations et participation	137 820,00 €
66 charges financières	-	75 autres produits de gestion courante	17 000,00 €
67 charges exceptionnelles	800,00 €		
022 dépenses imprévues	15 502,51 €	R002 Résultat reporté	125 468,51 €
023 virement à la section investissement	72 919,00 €		
TOTAL	352 071,51 €	TOTAL	352 071,51 €

Section d'Investissement :

DEPENSES		RECETTES	
23 Immobilisations en cours	80 000,00 €	10 Dotation fonds divers	78 341,26 €
21 Immobilisations corporelles	2 200,00 €	13 Subvention d'investissement	5900,00 €
RESTES A REALISER 2014			
21 Immobilisations corporelles	931,40 €	021 virement de la section fonctionnement	72 919,00 €
23 Immobilisations en cours	43 530,19 €		
Total	44 461,59 €		
D001 Résultat reporté	30 498,67 €		
TOTAL	157 160,26 €	TOTAL	157 160,26 €

Les dépenses d'investissement sont les suivantes :

Au compte 23 : Immobilisations en cours

- Travaux Logement communal (Logement 3 le Bourg : réfection et carrelage salle d'eau).
- Travaux Salle des Fêtes (Portes cuisine)
- Travaux Cimetière (Travaux mur cimetière et Croix de Saint Jacques à rénover)
- Aménagement intérieur Mairie (Convecteurs secrétariat)
- Aménagement extérieur Logement communal 4 bis Faly (Clôture)

Au compte 21 : Immobilisations corporelles

- Acquisition matériel ménager (Aspirateur)
- Acquisition Matériel spécifique (Défibrillateur)

Le Conseil Municipal approuve le budget 2015 à l'unanimité des membres présents.

FDAEC 2015

Monsieur le Maire fait part de l'attribution par le conseil général du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC 2015). Celle-ci s'élève à 5 000,00 € pour la commune de Gajac.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'utiliser ces fonds avec une participation de la commune pour des travaux d'investissement dans le logement communal « 4 FALY » concernant la réfection et le carrelage de la salle d'eau s'élevant à 4 822,02 € T.T.C ainsi que la pose de portes dans la Salle des Fêtes pour un coût de 4 692,84 € T.T.C

Ces travaux s'élèveront à un montant total de 9 514,86 € T.T.C

Après passage au vote, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la réalisation de ces travaux et donne mandat à Monsieur le Maire pour engager les démarches nécessaires à cette opération.

Subvention aux associations

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents, les subventions forfaitaires aux associations locales et autres participations aux organismes extérieurs qui sont prévues au budget communal 2015 :

• Club des Aînés ruraux :	250,00 €
• Cercle de l'Union :	250,00 €
• Comité des fêtes :	250,00 €
• Foyer rural des jeunes :	250,00 €
• ACCA de chasse :	250,00 €
• Donneurs de sang du Bazadais :	200,00 €
• Comice Agricole du Bazadais :	78,40 €
• Lo Camin :	100,00 €
• Bazas Culture	100,00 €
• Bazas Culture Cinéma «Festival de la Ruralité d'ici et d'ailleurs»	100,00 €
• ADMR Langon :	100,00 €
• Equipe St VINCENT :	100,00 €

Commande de fournitures Entreprises de travailleurs handicapés

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise de travailleurs handicapés de fournitures de bureau « TRAVAIL ET PARTAGE » située à Tourcoing (59200) s'élevant à 100,00 € H.T.

Il propose d'effectuer une commande de fournitures administratives auprès de cette entreprise.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Monsieur le Maire se charge d'effectuer les démarches nécessaires auprès des entreprises concernées.

Questions diverses

Comité des Fêtes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré en présence de ses Adjoints Madame BEAUPIED-QUEYRAUD, Secrétaire Générale du Sous-Préfet de Langon concernant le comité des Fêtes.

Suite au courrier que Monsieur le Maire a reçu de Monsieur Sébastien LAFFARGUE, Président de l'association, l'informant de sa démission, Madame BEAUPIED-QUEYRAUD n'a pas eu connaissance de cette démission au niveau de la Sous-Préfecture.

Si le Président actuel du Comité des Fêtes ne se manifeste pas en reconvoquant les membres de l'association, elle a conseillé à Monsieur le Maire d'adresser un courrier aux membres de l'association afin de les convoquer et de les informer sur les démarches à respecter vis-à-vis de la loi.

Schéma de Cohérence territoriale (SCOT)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que d'ici 20 ans, le Sud Gironde devrait compter 30 000 habitants supplémentaires qui viendront s'installer dans les 184 communes regroupées en 8 communautés de communes.

La mission du SCOT est de concevoir le document d'urbanisme que régira le Sud Gironde dans les décennies à venir.

Voirie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de voirie ont été effectués par la Communauté de Communes sur la commune de Gajac.